

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW 01
+ Hebdos régionaux

Mise en œuvre du Régime québécois d'assurance parentale

LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE REMPORTE DEUX PRIX D'EXCELLENCE

Québec, le 14 novembre 2007 – Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a reçu aujourd'hui un prix d'excellence pour la mise en œuvre du Régime québécois d'assurance parentale de l'Institut d'administration publique de Québec. Cet honneur s'ajoute aux deux prix OCTAS remportés cette année, soit celui des services publics en ligne et celui de la solution d'affaires – organisations publiques, toujours pour le Régime québécois d'assurance parentale.

En mettant en place l'un des meilleurs régimes d'assurance parentale en Amérique du Nord, le gouvernement du Québec s'est doté d'un outil moderne et adapté aux familles québécoises et aux nouvelles réalités du marché du travail. Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Régime a permis à des milliers de mères et de pères de profiter pleinement de leur congé de maternité, de leur congé de paternité, de leur congé parental ou de leur congé d'adoption, et de bénéficier d'un régime généreux, accessible et souple. En 2006 seulement, près de 100 000 Québécoises et Québécois ont reçu des prestations d'assurance parentale d'une valeur de 817 millions de dollars.

Une solution d'affaires moderne et adaptée à la réalité des familles québécoises

Mis en œuvre en moins d'un an, la solution d'affaires et les outils informatiques favorisent, notamment, l'utilisation directe, par la clientèle, des services offerts par l'entremise d'Internet et d'un système de réponse vocale interactif, ce qui permet de réduire considérablement les interventions et les délais de traitements. Le traitement automatisé complet des demandes étant ainsi rendu possible, le coût administratif du Régime représente moins de 3 % de son budget total.

« La solution d'affaires du Régime et les technologies de l'information la soutenant s'inscrivent résolument dans la volonté du gouvernement du Québec d'offrir à la population des services publics innovateurs, plus efficaces et plus accessibles. Le Régime québécois d'assurance parentale est plus qu'une mesure phare en faveur de la conciliation travail-famille : c'est aujourd'hui une référence en matière de solution d'affaires et de technologies de l'information » souligne le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad.

Pour obtenir plus d'information sur le Régime québécois d'assurance parentale, rendez-vous au www.rgap.gouv.qc.ca. Si vous désirez en savoir plus sur l'Institut d'administration publique de Québec, vous pouvez visiter le www.iapq.qc.ca et pour avoir accès à de l'information sur le Concours de l'informatique et de la productivité pour l'avenir, tapez le www.cipa.com.

- 30 -

Source :

Alexandre Boucher
Attaché presse
Cabinet du ministre de l'Emploi et de la
Solidarité sociale
418 643-4810

